

MODIFICATION N° 4
Approbation - 2024

CRAPONNE

REGLEMENT

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



REGLEMENT – C.3.1 Prescriptions d'urbanisme

Craponne

- ☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Craponne

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
2	Impasse du Tonkin de : Aire de retournement du Tonkin à : Voie Romaine	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
3	Voie Romaine de : Rue de Ponterle à : Limite de Francheville	Requalification de voie	METROPOLE DE LYON
4	Avenue Joachim Gladel de : Avenue Pierre Dumont à : Limite de St Genis les Ollières	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
5	Avenue Jean Bergeron de : Avenue Jean Bergeron à : Rue de Verdun	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
6	Rue Centrale de : Avenue Jean Bergeron à : Rue du Stade Municipal	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
7	Rue de la Tourette et ancienne voie OTL de : Rue Marcel Plasse à : La limite de Francheville	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
8	Rue Blanche Dumont de : Avenue Pierre Dumond à : Rue des Phily	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Rue de Ponterle de : Avenue Joachim Gladel à : Avenue Pierre Dumont	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
11	Rue de Verdun de : Rue du Stade Municipal à : La place du 19 Mars 1962	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
12	Impasse du Nord de : Voie Romaine à : En impasse (sur 100m environ)	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
13	Rue Joseph Moulin de : Avenue Pierre Dumont à : Limite de Grezieu la Varenne	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
14	Rue du Pont Chabrol de : Rue Joseph Moulin à : Rue du 8 Mai 1945	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
15	Rue de la Gatolière de : Rue du Pont Chabrol à : Rue Joseph Moulin	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
16	Rue Jean-Claude Martin de : Rue Joseph Moulin à : Avenue Edouard Millaud	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
17	Rue Antoine Vallas de : Rue Jean-Claude Martin à : Rue de Verdun	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
19	Rue du Cimetière de : Rue du 8 Mai 1945 à : Au cimetière	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
20	Rue du Viard de : Rue du 8 Mai 1945 à : Rue du 11 Novembre 1918	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
21	Rue Jean-Baptiste Fayolle de : Avenue Edouard Millaud à : Voie Romaine	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
22	Ancienne Route de Brindas de : Rue du 11 Novembre 1918 à : Avenue Edouard Millaud	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Craponne

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
23	Rue des Aqueducs de : Voie Romaine à : Rue de l'Industrie	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
24	Rue du Tourillon de : Avenue Edouard Millaud à : Voie Romaine	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
25	Rue Marcel Plasse de : Avenue Edouard Millaud à : Limite de Francheville	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
26	Rue Mauvernay de : Rue Marcel Plasse à : Rue des Cailloux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
27	Rue des Cailloux de : Avenue Edouard Millaud à : Rue Mauvernay	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
29	Rue de la Patelière de : Avenue Edouard Millaud à : Rue de la Tourette	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
30	Rue des Tourrais de : Avenue Edouard Millaud à : Rue des Docteurs Mérieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
33	Rue des Pierres Blanches de : Limite de Grezieu la Varenne à : Rue de Corlevet	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
34	Impasse du Goby de : Voie Romaine à : Allée des Thuyas	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
35	Rue des Phily de : Rue Blanche Dumont à : Rue des Pierres Blanches	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
36	Impasse du Grand Champ de : Avenue Pierre Dumont à : Rue Centrale	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
39	Impasse du Ruffier de : Rue du 11 Novembre 1918 à : Chemin de la Carrière	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
40	Allée des Primevères de : Rue Antoine Vallas à : En impasse sur 110m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
41	Chemin de Maillabert de : Limite de Francheville à : Rue de la Patelière	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
42	Chemin de la Carrière de : Impasse du Ruffier à : Aire de retournement	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
44	Impasse des Bouleaux de : Impasse du Goby à : En impasse sur 250m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
46	Rue du Martoret de : Rue du Viard à : sur 110m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
48	Rue des Champs de : Voie Romaine à : sur 50 m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES
CRAPONNE

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
2	de : Chemin des Eaux à : Rue Marcel Plasse	COMMUNE	5m
3	de : Chemin des Eaux à : Rue du Pont Chabrol	COMMUNE	5m
4	de : Impasse des Troignes à : Chemin de la Carrière	COMMUNE	5m
5	de : Impasse des Chênes à : La zone UI2	COMMUNE	5m
6	de : Rue des Pierres Blanches à : La limite communale de Tassin la demi Lune	COMMUNE	5m
7	de : Rue Jean-Claude Martin à : Avenue Jean Bergeron	COMMUNE	de 2m à 5m
8	de : Rue de la Galoche à : Avenue Jean Bergeron	COMMUNE	3m
10	de : Rue Jean-Claude Martin à : Rue Centrale	COMMUNE	5m
11	de : Allée des Erables à : Impasse des Edelweiss	COMMUNE	5m
12	de : Rue Blanche Dumont à : Avenue Pierre Dumond	COMMUNE	3m
13	de : Voie Romaine à : Avenue Edouard Millaud	COMMUNE	4m

EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
Craponne

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
18	Rue de Verdun	PARKING	COMMUNE
19	Rue du Pont Chabrol	EQUIPEMENT SPORTIF	COMMUNE
20	Avenue Jean Bergeron	ESPACES VERTS ET PARKING	COMMUNE
22	Avenue Joachim Gladel	EXTENSION PARKING PUBLIC	COMMUNE
27	Rue Jean-Claude Martin	EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	COMMUNE
28	Rue du Cimetière	EXTENSION DU CIMETIERE	COMMUNE
32	Promenade du Vieux Bourg	MAIL PIETON	COMMUNE
33	Rue de Verdun	PARKING	COMMUNE
34	Rue de Verdun	EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SPORTIFS	COMMUNE
35	Rue de Verdun	EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SPORTIFS	COMMUNE
36	Ancienne Route de Brindas	EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SPORTIFS	COMMUNE

**EMPLACEMENTS RESERVES AUX ESPACES VERTS OU NECESSAIRES AUX CONTINUITES
ECOLOGIQUES
Craponne**

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
29	Avenue Jean Bergeron	ESPACE VERT	COMMUNE
30	Voie Romaine - rue des Aqueducs	PARC PUBLIC	COMMUNE
31	Avenue Edouard Millaud	PARC PUBLIC	COMMUNE
37	Promenade du Vieux Bourg	PARC PUBLIC	COMMUNE

PERIMETRES D'ATTENTE DE PROJET
Craponne

N°	Localisation	Date création	Règlement
1	Avenue Edouard Millaud	Date d'approbation de la modification N°4 du PLU-H	Les constructions ou installations d'une superficie cumulée supérieure à 50m ² de surface de plancher sont interdites

SECTEURS DE MIXITE FONCTIONNELLE
Craponne

N°	Destinations et sous destinations des constructions	Répartition au sein du secteur
1	Artisanat ou Industrie ou Bureaux	30% minimum de surface de plancher

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A et N
Craponne

N° de secteur	Localisation	Destination	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et Conditions d'hygiène et de sécurité
N2s1	Avenue Pierre Auguste Roiret	Seuls sont autorisés les contructions, travaux , ouvrages ou installations suivants : Les destinations autorisées au Chapitre 1,2 de la zone N2 ainsi que : - Centre Technique Municipal	<u>Implantation</u> : se reporter au Chapitre 2 du règlement de la zone N2 <u>Densité</u> : emprise au sol des constructions autorisées : 50 % maximum <u>Hauteur</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2.	Pour le raccordement aux réseaux publics existants (eau potable, assainissement), la gestion des eaux pluviales et la défense et lutte contre l'incendie : se reporter au Chapitre 6 de la partie I du règlement.
N2s2	Rue du Cimetière	Seuls sont autorisés les contructions, travaux , ouvrages ou installations suivants : Les destinations autorisées au Chapitre 1,2 de la zone N2 ainsi que : - extension du cimetière	<u>Implantation</u> : se reporter au Chapitre 2 du règlement de la zone N2 <u>Densité</u> : se reporter au Chapitre 2 du règlement de la zone N2 <u>Hauteur</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2.	Pour le raccordement aux réseaux publics existants (eau potable, assainissement), la gestion des eaux pluviales et la défense et lutte contre l'incendie : se reporter au Chapitre 6 de la partie I du règlement.

ESPACES BOISES CLASSES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Craponne

Sujet	Localisation	Observations
CEDRUS ATLANTICA : cèdre de l'Atlas.	Rue du Tourrillon, angle rue des Aqueducs.	Essence banale mais excellent état sanitaire. Très visible à un croisement.
CEDRUS ATLANTICA : cèdre de l'Atlas.	14 rue Centrale.	Arbre aux dimensions remarquables (hauteur, diamètres du tronc et du houppier) qui se détache nettement dans un environnement très minéral.
CEDRUS ATLANTICA : cèdre de l'Atlas.	47B avenue Edouard Millaud.	Arbre remarquable par ses dimensions (hauteur et diamètre du houppier) et complémentaire avec l'autre cèdre du 47A avenue Edouard Millaud.
CEDRUS ATLANTICA : cèdre de l'Atlas.	47A avenue Edouard Millaud.	Arbre remarquable par ses dimensions (hauteur et diamètre du houppier) et complémentaire avec l'autre cèdre du 47B avenue Edouard Millaud.
CEDRUS ATLANTICA : cèdre de l'Atlas	7 rue Jean-Claude Martin	Arbre qui qualifie l'angle entre la rue Jean-Claude Martin et la rue Centrale et manifeste une présence végétale marquante dans un environnement très minéral.
CEDRUS ATLANTICA GLAUCA : cèdre bleu de l'Atlas	1 allée du Charron	Arbre qui constitue une respiration végétale dans le tissu urbain très minéral et continu de l'axe Dumond / Millaud.
CEDRUS ATLANTICA : cèdre de l'Atlas	39 rue Centrale	Cèdre visible depuis le domaine public et qui fait écho à l'alignement de Cèdres situé de l'autre côté de la rue.

**SECTEURS DE MIXITE SOCIALE
CRAPONNE**

N°	Nature du programme	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Construction existante à destination d'habitat	Plus de 5 logements créés	25%	PLUS-PLAI-PLS
1	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 800 m² de surface de plancher	30%	PLUS-PLAI-PLS dont 30% minimum de PLAİ dont 20% maximum de PLS
2	Construction existante à destination d'habitat	Plus de 5 logements créés	25%	PLUS-PLAI-PLS
2	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 800 m² de surface de plancher	25%	PLUS-PLAI-PLS dont 30% minimum de PLAİ et 20% maximum de PLS